Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 056-215602244-20261109-2026_10_03-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SAINT LAURENT SUR OUST

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 octobre 2026
Délibération n°2026 – 10 – 03

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	11
Présents :	07
Votants :	08

Vote	
Pour :	*08*
Contre :	*0*
Abstention :	*0*

L'an deux mille vingt six
Le 22 octobre à 19 :00
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LAURENT SUR OUST
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil de la Mairie, sous la présidence Monsieur Rémi MICHEL, Maire.
Date de convocation : 16/10/2026
Présents : MICHEL Rémi, DESFONTAINE Gilles, BRULE Corinne, LEMASSON BRICE, GUIMENE Sébastien, COUPLE BRUNO, BERTHET Josiane
Absents : PERRET Morgane, OLIVIER Géraldine, LE GOFF Tony, ASFEZ Peggy

MME BRULE Corinne a été élue secrétaire de séance

Objet : Décision modificative

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, afin de pouvoir procéder aux différents paiements non budgétisés sur l'année 2026, décide à l'unanimité de procéder au vote des modifications de crédit suivants sur le budget de l'année 2026 comme suit :

BUDGET COMMUNE 29004 : assainissement

Dépense	Investissement	Chap 040	Article 13818	+ 265,04 €
Recette	Investissement	Chap 040	Article 28158	+ 265,04 €
Dépense	Fonctionnement	Chap 042	Article 673	+ 265,04 €
Recette	Fonctionnement	Chap 042	Article 28158	+ 265,04 €

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 056-215602244-20261109-2026_10_03-DE

Fait et délibéré à St Laurent sur Oust
le 22/10/2026
Certifié exécutoire
Le Maire
Rémi MICHEL

